

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU mercredi 24 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit et le mercredi vingt-quatre janvier à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel DANTIN, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	PROJET D'AMENAGEMENT DES VOIRIES DU SECTEUR CENTRE NORD DE LA VILLE DE CHAMBERY - DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les modalités de la concertation décrites ci-dessus ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférent.	22 min
2	MISE EN OEUVRE DE LA PROCEDURE DE CLASSEMENT DE LA RUE COMMANDANT JOSEPH PERCEVAL DANS LE DOMAINE PUBLIC	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Dit que le classement de la rue Commandant Joseph Perceval dans le domaine public est nécessaire au plan de circulation des abords de la gare SNCF ; Dit que ce classement sera soumis à la procédure d'enquête publique ; Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint dûment délégué, à prendre l'arrêté d'ouverture d'enquête publique au classement de la rue Commandant Joseph Perceval dans le domaine public routier, et à engager les frais inhérents à ladite enquête publique.	50 min
3	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POMPES FUNEBRES DE CHAMBERY ET DES COMMUNES ASSOCIEES - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ; La délibération du 6 avril 2016 (DCM-2016-083) est modifiée comme suit : les administrateurs représentants la Commune au conseil d'administration de la Société	1h07min

				<p>sont :</p> <p>Mme Sylvie Koska ; M. Pierre Perez ; Mme Delphine Julien ; M. Christian Papegay ; Mme Dominique Mornand ; Mme Elisabeth Borson ; Mme Dominique Saint-Pierre ; M. Jean-Benoit Cerino ; M. Guy Fajeau.</p> <p>Pierre Perez est mandaté pour être élu à la présidence du conseil d'administration de la société d'économie mixte (amendement ajouté en séance) ; Les autres dispositions de la délibération du 6 avril 2016 sont inchangées ; Autorise le Maire ou son représentant à engager toutes démarches et formalités nécessaires à cette nomination.</p>	
4	EXTENSION DU CENTRE FUNERAIRE CREMATORIUM - DELIBERATION MODIFICATIVE	Walter Sartori	<p>Mis aux voix, Mme Alexandra Turnar, n'ayant pas pris part au vote, le rapport est adopté par :</p> <p>44 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Décide de modifier la superficie de l'emprise de l'acquisition nécessaire à l'extension du Centre Funéraire Crématorium, ainsi que de tenir compte de la TVA sur marge inhérente à celle-ci. Le montant de cette acquisition est donc de 172 832 euros au lieu des 159 040 euros initialement prévus dans la délibération du 12 juillet 2017 ; Dit que les autres termes de la délibération du 12 juillet 2017 demeurent inchangés ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents permettant la vente de cette emprise ; Dit que les crédits initialement prévus pour cette acquisition sont ajustés pour tenir compte de la modification susvisée et seront prévus au budget 2018.</p>	1h16 min
5	CONVENTION RELATIVE AU CLASSEMENT ET DECLASSEMENT D'OUVRAGES ROUTIERS SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES 8, 11 ET 201	Walter Sartori	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Décide le classement dans le domaine public communal du pont de Serbie, ainsi que de plusieurs tronçons de route départementale situés dans le quartier du Laurier ; Approuve la convention jointe à la présente délibération ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents, et notamment la convention ci-jointe, permettant l'intégration de ces aménagements dans le domaine public communal.</p>	1h18 min

6	<p>CRISTAL HABITAT-VILLE DE CHAMBERY - REAMENAGEMENT DES ESPACES : VOIRIE - STATIONNEMENT - CHEMINEMENT</p>	Walter Sartori	<p>1 - Secteur du Petit Biollay</p> <p>Mis aux voix, Mme Alexandra Turnar, n'ayant pas pris part au vote, le rapport est adopté par :</p> <p>34 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 9 ABSTENTION(S)</p> <p>*****</p> <p>2- Secteur des Berges de l'Hyères</p> <p>Mis aux voix, Mme Alexandra Turnar, n'ayant pas pris part au vote, le rapport est adopté par :</p> <p>35 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 9 ABSTENTION(S)</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'acquérir à titre gratuit auprès de Cristal Habitat, les emprises ci-dessus visées dans le cadre de l'aménagement du quartier du Biollay (voirie, trottoir, cheminement piétonnier), d'une superficie globale d'environ 2 265 m² ; Dit que les surfaces définitivement acquises seront déterminées par des documents de géomètre à établir ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents permettant l'acquisition des différentes emprises.</p>	1h19 min
7	<p>SERVITUDE PUBLIQUE DE PASSAGE PIETON ET ACQUISITION D'ESPACES VERTS COPROPRIETE L'ACQUAVERDE-COMMUNE DE CHAMBERY</p>	Walter Sartori	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de l'établissement d'une servitude publique de passage piéton sur les parcelles cadastrées section CP n°297-293-291 et 295, appartenant à la copropriété L'AQUAVERDE ; Décide l'acquisition, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section CP n°292-294-296-298 et 299, pour une superficie de 500 m² ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents permettant l'établissement de la servitude et de l'acquisition ci- dessus définies ; Dit que les parcelles, objet de l'acquisition, sont intégrées au domaine public communal</p>	1h27 min

8	CHEMIN DES IRIS - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAUX ENEDIS	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les termes de la convention de servitude de passage sur la parcelle cadastrée section KC n°358 ; convention dont la copie est jointe en annexe, telle qu'elle a été établie par ENEDIS ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires.	1h28 min
9	ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE 2018	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'organisation de la semaine scolaire des écoles publiques chambériennes sur 4 journées à la rentrée 2018-2019, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à raison de six heures par jour, conformément à l'article D521-12-II-2 du code de l'Education, sous réserve de l'avis majoritaire favorable des conseils d'école ; Autorise le Maire à saisir le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, agissant par délégation du recteur d'académie.	1h29 min
10	PROJETS DES ECOLES - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accorde pour un montant de 2 000 euros, une aide à l'école du Biollay, pour le projet « Danser pour la paix ».	2h28 min
11	AUTORISATION DE VENTE D'UN BIEN REFORME VIA LA PLATEFORME WEBENCHERES	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à vendre le matériel désigné ci-dessus, dépassant le seuil de 4 600 euros, selon les modalités de vente précisées ci-dessus.	2h30
12	DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) 2017	Philippe Bard	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets FISAC 2017 ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Prévisionnel 2018.	2h33
13	DEMANDE DE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME	Xavier Dullin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le classement en station de tourisme selon la procédure prévue à l'article 4 de l'arrêté du 2 septembre 2008 susvisé.	2h57

14	ACTES PASSES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu	3h00
15	QUESTION ECRITE AU MAIRE : DEPLOIEMENT DU COMPTEUR LINKY CHEZ LES CHAMBERIENNES ET LES CHAMBERIENS	Guy Fajeau	Réponse écrite à la question écrite de l'opposition. Pas de vote.	3h01
16	VŒU POUR LE MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE DU BIOLLAY	Guy Fajeau	Mis aux voix, le rapport est rejeté par : 8 VOIX POUR 33 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	3h07

N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des Conseils Municipaux, disponibles sur le site internet de la Ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le 26 janvier 2018

Aloïs Chassot
Secrétaire de Séance

Michel Dantin
Maire